



Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Foy Procès-verbal de la séance régulière du 24 mars 2026

Présences

M. Martin Fournier, parent
Mme. Cynthia Anne, parent
M. Didier Mubalama, parent

Mme. Gabrielle Poulin, TES
Mme. Isabelle St-Onge, enseignante
Mme. Justine Lepage, enseignante

Autres présences

Mme. Heather Moores, directrice adjointe
Mme. Geneviève Nadeau, directrice adjointe

Mme. Yasmine Bouazza, rédactrice

Absence

M. Claude Kouamo, parent
M. Jean Saintilme, parent

Fatima Tedjini, Technicienne en service de garde

Ordre du jour

18 h 00 1. Ouverture

- 1.1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour du 24 mars 2026

2. Adoption et suivis au procès-verbal du 16 décembre 2025

3. Interventions du public

18 h 15 4. Adoption

- 4.1. Adoption des règles de fonctionnement des services de garde (pour l'an prochain)
- 4.2. Adoption ou actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'an prochain, et distribution d'un document aux parents et, le cas échéant, aux élèves

19 h 00 5. Approbation

- 5.1. Mise à jour du budget (Art. 96.24)

19 h 20 6. Consultation

- 6.1. Consultation obligatoire des élèves

7. Discussion

- 19 h 30 7.1. Projet éducatif
- 7.2. Clientèle 2026-2027 (prévisions et changements)

20 h 00 8. Informations générales

- 8.1. De la direction – la Fondation des enfants des Découvreurs
- 8.2. Du président
- 8.3. Du représentant au comité de parent
- 8.4. De la représentante de la communauté
- 8.5. Des représentants des membres du personnels
- 8.6. De la représentante du service de garde

20 h 45 9. Divers

21 h 00 10. Fermeture

- 10.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Vérification du quorum et ouverture de la séance

Mme Croteau ouvre la séance à 19 :13.

1.2. Adoption de l'ordre du jour du 16 décembre 2025.

Mme Croteau procède à la lecture de l'ordre du jour.

C.E 2025-2026-09	Sur proposition de Mme Isabelle St-Onge, appuyée par M. Fournier, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.
-------------------------	--

2. ADOPTION ET SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2026

Une correction est apportée à la liste des présences : Mme Cynthia Anne était absente, bien qu'elle ait été indiquée comme présente.

Aucun autre commentaire n'est soulevé.

3. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Pas de public.

4. ADOPTION

4.1. Adoption des règles de fonctionnement des services de garde (pour l'an prochain)

Mme Croteau informe les membres qu'aucune séance n'aura lieu au mois d'avril. Les prochaines rencontres sont prévues en mai et en juin.

Elle mentionne qu'au mois de mai, les règles de fonctionnement du service de garde devront être approuvées. Des discussions ont déjà eu lieu avec Mme Tedjini et peu de changements majeurs sont à prévoir. À titre d'exemple, la pratique consistant à facturer automatiquement un repas lorsqu'un enfant arrive sans lunch pourrait être ajustée. Grâce à la disponibilité d'un budget d'aide alimentaire, il sera possible d'aider certaines familles sans facturation systématique, tout en évitant d'en faire la promotion afin de prévenir les abus.

Concernant l'organisation scolaire, les prévisions de clientèle ne sont pas encore connues. Toutefois, en fonction du nombre d'élèves et du personnel disponible, la possibilité de diviser le dîner en deux groupes est envisagée. Une analyse sera faite et un suivi sera présenté en mai ou en juin.

Une question est soulevée concernant les groupes 701 et 702, qui regroupent les plus jeunes élèves et qui dînent actuellement ensemble. Il est demandé que ces groupes puissent bénéficier d'un éducateur dédié, notamment pour des raisons de santé et de gestion, considérant les besoins particuliers de ces élèves. Mme Croteau indique qu'elle prend la demande en note et qu'une analyse des effectifs sera effectuée.

4.2. Adoption ou actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'an prochain, et distribution d'un document aux parents et, le cas échéant, aux élèves

Mme Croteau rappelle qu'avant les Fêtes, une première discussion avait eu lieu concernant le plan de lutte. Elle propose que celui-ci soit adopté lors de la présente séance et que l'on discute également des moyens de le communiquer aux parents.

Elle précise que le document repose sur un canevas ministériel, auquel des éléments propres à la réalité de l'école ont été intégrés. Ce document est structuré en différentes sections, conformément aux obligations légales prévues par la Loi sur l'instruction publique.

Le préambule aborde notamment les attentes en matière de comportements des élèves, les conduites proscrites ainsi que le système de gestion des manquements. Mme Croteau souligne le travail rigoureux de l'équipe dans l'application du code de vie, incluant un système de renforcement positif (billets vert, jaune, rouge). Elle rappelle également l'importance de distinguer les conflits de la violence et de l'intimidation, en précisant que toutes les situations de violence ne constituent pas nécessairement de l'intimidation.

Elle mentionne également l'ajout de nouvelles obligations concernant la violence à caractère sexuel, incluant des procédures de signalement à la direction générale et, au besoin, à la DPJ. Ces situations sont désormais mieux encadrées par des règles précises.

Mme Croteau souligne le travail proactif du comité responsable, qui se réunit environ six fois par année. Parmi ses mandats figurent notamment la mise à jour du code de vie, la gestion des manquements, l'encadrement de la surveillance dans la cour d'école ainsi que la mise en place de mesures préventives adaptées au milieu. Elle mentionne qu'un protocole interne a récemment été élaboré et sera présenté à l'ensemble du personnel.

Le document inclut également une analyse de la situation basée sur des questionnaires transmis aux élèves, aux parents et au personnel, afin de recueillir leur perception du climat scolaire. Mme Croteau précise que les signalements liés à des situations de violence à caractère sexuel sont peu nombreux. Elle rappelle toutefois que ces situations doivent être interprétées avec nuance et vigilance, notamment dans un contexte où les élèves sont exposés à divers contenus, entre autres via les réseaux sociaux.

Mme Croteau mentionne également l'ajout de contenus obligatoires, pour lesquels les enseignants et le personnel de soutien ont été formés. Elle souligne la qualité de ces formations, jugées adaptées et pertinentes.

Mme Croteau indique que le plan sera accessible sur le site Internet de l'école et qu'un rappel sera fait mensuellement via l'Info-parents.

M. Fournier s'informe du nombre de signalements à la DPJ. Mme Croteau confirme qu'il y en a eu peu.

M. Fournier demande si le plan doit être adopté annuellement. Mme Croteau confirme que c'est le cas.

C.E 2025-2026-10	Le plan de lutte est adopté à l'unanimité.
-------------------------	--

5. APPROBATION

5.1. Mise à jour du budget (Art. 96.24)

Mme Croteau présente un état de la situation budgétaire de l'école. Elle indique que le budget total pour l'année s'élève à 847 849 \$. À ce jour, environ 33 % du budget a été utilisé, alors que plus de 40 % de l'année scolaire est écoulée. Bien que la situation demande une certaine vigilance, elle précise que l'école n'est pas inquiète.

Elle mentionne que le budget d'aide alimentaire est, quant à lui, dans une situation très confortable. Un travail a été réalisé en collaboration avec le service des finances afin de mieux ventiler et actualiser le budget, notamment en segmentant les dépenses par catégories et en optimisant l'utilisation des sommes disponibles.

Concernant le soutien aux élèves, Mme Croteau souligne que, malgré la pénurie de main-d'œuvre, l'école parvient à assurer le bon fonctionnement avec les ressources actuelles. Toutefois, il n'est pas possible, pour le moment, d'ajouter du personnel supplémentaire.

Elle indique également que certains postes budgétaires, dont le MAO, sont plus serrés. Dans l'ensemble, il s'agit d'un budget qui nécessite une gestion prudente et des choix réfléchis. Elle précise que plusieurs dépenses ont été effectuées en début d'année, mais que la situation est en voie de se stabiliser.

Mme Croteau mentionne que des contraintes similaires pourraient être anticipées pour l'année prochaine, en raison de possibles compressions budgétaires.

Elle propose de transmettre aux membres un tableau synthèse présentant les faits saillants du budget (zones verte, jaune et rouge), sans diffuser le détail complet.

C.E 2025-2026-11	Le budget est adopté à l'unanimité.
-------------------------	-------------------------------------

6. CONSULTATION

6.1. Consultation obligatoire des élèves

Mme Croteau présente le questionnaire destiné aux élèves de la 3^e à la 6^e année, visant à recueillir leur perception du climat scolaire et de leur bien-être à l'école. Ce questionnaire a été révisé et mis à jour.

Les questions abordées sont les suivantes :

1. le sentiment d'appartenance à leur groupe-classe ;
2. le respect des élèves envers les adultes ;
3. le respect des adultes envers les élèves ;
4. le respect entre les élèves ;
5. l'accueil réservé aux nouveaux élèves ;
6. le sentiment de sécurité dans différents lieux de l'école (une liste d'endroits est proposée) ;
7. le soutien apporté par les adultes lorsque l'élève vit une situation difficile ;
8. l'intervention des élèves lorsqu'un autre élève est victime d'intimidation ;
9. la fierté d'appartenir à l'école ;
10. la recommandation de l'école à un ami ;
11. ce que les élèves apprécient dans leur école ;
12. ce qui manque selon eux pour faire de l'école « l'école de leurs rêves » ;
13. tout autre élément que l'élève souhaite partager concernant son bien-être à l'école.

Mme Croteau précise que le questionnaire est anonyme. Les enseignants présenteront les questions aux élèves, une à la fois, à l'aide de la plateforme Forms.

Les résultats seront présentés lors d'une prochaine rencontre.

7. DISCUSSION

7.1. Projet éducatif

Mme Croteau rappelle que le projet éducatif a été approuvé par le conseil d'établissement le 24 avril 2024. À son entrée en fonction, un des mandats était d'en faire une révision.

Elle précise que les objectifs et orientations du projet éducatif sont pertinents et bien définis, mais qu'il est actuellement difficile d'en faire un bilan en raison du manque de données mesurables. Les indicateurs et les cibles ne permettent pas toujours d'évaluer clairement les effets du projet.

La démarche en cours ne vise pas à modifier les objectifs ni la nature du projet éducatif, mais plutôt à les reformuler et à améliorer les indicateurs afin de permettre un meilleur suivi et une évaluation plus précise. Il s'agit actuellement d'un processus de réflexion et d'analyse.

Mme Croteau indique qu'une mise à jour du projet éducatif sera présentée en juin, sans toutefois constituer une version finale.

M. Fournier s'informe des grands thèmes du projet éducatif, tels que la vision et les valeurs. Mme Croteau précise que le projet est actuellement structuré autour de différents enjeux, notamment la progression des élèves en français (lecture et écriture) ainsi que le développement du plein potentiel de chaque élève.

7.2. Clientèle 2026-2027 (prévisions et changements)

Mme Croteau informe les membres qu'un courriel a été transmis la semaine précédente concernant la tenue d'un conseil d'administration extraordinaire du Centre de services scolaire, prévu le 25 mars, afin de présenter une nouvelle proposition d'aménagement en adaptation scolaire pour l'année 2026-2027.

Dans un premier temps, il est proposé d'ouvrir un deuxième pôle du service des Petits explorateurs, destiné à des élèves présentant des défis d'apprentissage. Actuellement, les classes de ce service sont situées à l'école des Hauts-Clochers, et la clientèle est en constante augmentation. Le nouveau pôle serait aménagé dans les anciens locaux de Grandiose. Cette option a été retenue à la suite de plusieurs analyses, bien qu'aucune solution ne soit idéale. Le choix de l'école Notre-Dame-de-Foy s'explique notamment par la présence d'installations déjà existantes. Des travaux seront réalisés durant l'été afin d'assurer la sécurité des lieux. Pour l'année prochaine, il est envisagé d'y accueillir deux classes.

Dans un second temps, il est proposé de relocaliser les six classes d'adaptation scolaire actuellement à Notre-Dame-de-Foy vers l'école Saint-Louis-de-France, qui dispose de locaux rénovés et disponibles. Cette proposition demeure conditionnelle à l'approbation du conseil d'administration.

M. Fournier demande quelle section de la cour sera aménagée. Mme Croteau précise que l'espace visé se situe près du stationnement, à proximité de l'entrée utilisée et de la pelouse près des classes de maternelle. L'aménagement sera adapté aux besoins des élèves et inclura l'installation d'une clôture d'environ 7 pieds.

M. Fournier s'informe de la réutilisation du mobilier existant. Mme Geneviève confirme que les bancs seront réutilisés et non jetés.

Mme Nadeau mentionne également qu'un projet de soccer 3 contre 3 est en cours dans la cour du bas, avec l'objectif de créer plusieurs petits terrains. Elle ajoute que la nouvelle cour destinée aux élèves du service des Petits explorateurs sera aménagée et encadrée par de la végétation afin de répondre à leurs besoins spécifiques.

8. INFORMATIONS GÉNÉRALES

8.1. De la direction – La Fondation des enfants des Découvreurs

Mme Croteau mentionne qu'elle est la représentante de la Fondation des enfants découvreurs. Une campagne de financement est actuellement en préparation, incluant la sollicitation d'entreprises et une rencontre prévue avec des compagnies afin de développer et vendre des articles promotionnels.

La vente de vêtements (ex. t-shirts ou chandails à capuche) est envisagée, avec une mise en disponibilité prévue d'ici la fin de l'année scolaire, notamment pour permettre aux finissants d'en faire l'achat avant de quitter. Les articles seront en ligne, où les achats pourront être effectués directement, avec une distribution assurée par l'école.

Il est proposé que le logo de l'école apparaisse à l'avant des vêtements, tandis que celui de la fondation serait apposé sur la manche. La couleur noire a été privilégiée, étant plus durable, facile d'entretien et intemporelle.

Les fonds amassés serviront à soutenir les projets de la fondation, qui contribue à la réalisation de plusieurs initiatives pour les élèves.

Mme Poulin mentionne que M. Hector pourrait accompagner le conseil dans ses réflexions quant aux priorités d'investissement. Il est suggéré que le conseil d'établissement arrive avec des propositions concrètes afin de faciliter les échanges.

8.2. Du président

La rencontre portant sur la qualité de l'air, prévue la semaine dernière, a été annulée en raison d'une panne de courant.

8.3. Du représentant au comité de parent

M. Fournier indique qu'une consultation est en cours concernant le transport scolaire. Les propositions sont actuellement en révision afin de permettre au comité du transport scolaire d'établir des critères plus clairs.

Par ailleurs, il mentionne qu'un courriel récent a été transmis concernant le programme Culture à l'école, qui devrait être relancé après avoir été temporairement suspendu.

8.4. De la représentante de la communauté



8.5. Des représentants des membres du personnels

Panne de courant

Mme Croteau précise que, lors d'une panne, la priorité demeure la sécurité des élèves. Elle souligne qu'il est préférable que les enfants demeurent à l'école, même si les conditions sont moins confortables (ex. température plus froide), plutôt que de les retourner à la maison sans s'assurer de la présence d'un parent.

Elle mentionne également que plusieurs élèves sont des marcheurs et qu'il n'est pas toujours possible de confirmer si quelqu'un est présent à la maison. Cette réalité explique la décision de ne pas fermer l'école lors de la panne de la semaine précédente, considérant qu'il était plus sécuritaire que les élèves restent sur place.

Mme Croteau ajoute que cette situation a permis d'identifier certains éléments à améliorer dans les procédures d'urgence, notamment le fait que l'éclairage du gymnase ne s'est pas activé.

Projet La tournée À vos marques

Mme Isabelle St-Onge a présenté Un projet intitulé La tournée À vos marques à la direction. Il s'agit d'une journée de compétitions sportives destinée à des élèves ayant des besoins particuliers. L'événement aura lieu le 22 mai à Sainte-Marie-de-Beauce et est gratuit pour tous les participants.

Le projet vise la participation des groupes 701 et 702, soit 12 élèves accompagnés de 4 adultes. Pour le moment, aucun bénévole n'est confirmé. La participation dépendra également de la disponibilité du minibus pour le transport.

Les activités prévues incluent des épreuves telles que des sprints, des sauts en hauteur et en longueur, ainsi que du lancer du poids. La journée débutera par une cérémonie d'ouverture et un échauffement, et se terminera par une remise de médailles.

L'école s'engage à préparer les élèves en vue de cet événement. Advenant l'approbation du projet, les inscriptions seront faites dès le lendemain et une communication sera envoyée aux parents.

C.E 2025-2026-12	Le projet La tournée À vos marques est approuvé à l'unanimité.
-------------------------	--

8.6. De la représentante du service de garde

Mme Tedjini informe les membres que, en raison de deux journées de fermeture liées aux tempêtes, les journées pédagogiques prévues le 20 avril et le 4 mai sont annulées. Une communication sera transmise aux parents à ce sujet.

Mme Poulin soulève une problématique concernant les journées pédagogiques, qui sont déterminées par chaque école. Cette situation entraîne des défis pour certaines familles, notamment lorsque des enfants d'une même fratrie fréquentent des écoles différentes et n'ont pas congé aux mêmes dates. Mme Croteau indique que cette réalité sera prise en considération dans la planification de l'année prochaine.

9. DIVERS

M. Fournier demande des précisions concernant la course des couleurs. Mme Croteau indique que l'activité aura lieu le 26 mai et qu'elle est organisée depuis plusieurs années à l'école afin de promouvoir l'activité physique, notamment en lien avec le parrainage du Défi Pierre Lavoie.

Mme Moores précise qu'il ne s'agit pas d'une course avec une distance fixe, mais plutôt de boucles autour de l'école. Une demande de financement a été déposée auprès de ParticipACTION, et une bourse de 750 \$ a été obtenue. Cette somme pourrait servir à offrir un accessoire aux élèves en lien avec les couleurs associées à leur groupe ou à leur cycle. L'activité repose également sur l'encouragement entre élèves des différents niveaux.

Elle ajoute que la possibilité d'intégrer le lancer de poudre colorée est à l'étude, bien que cela n'ait pas été réalisé l'année précédente.

Par ailleurs, Mme Nadeau informe les membres qu'elle a été convoquée par le secrétariat général concernant une refonte de l'image de marque du centre de services scolaire. Le logo existant a été modernisé tout en conservant ses éléments de base. Cette annonce sera présentée à l'équipe-école prochainement et demeure confidentielle pour le moment.

Dans le cadre de cette initiative, il est également prévu de créer une chanson associée au slogan « Fiers Découvreurs », mettant en valeur les valeurs du centre de services scolaire. Mme Nadeau, enseignante en musique, a été sollicitée pour contribuer à ce projet et a accepté.

Le projet vise à impliquer les élèves dans la création du contenu. Entre avril et la mi-mai, les élèves seront invités à proposer des phrases en lien avec les valeurs. Ces contributions seront ensuite compilées et utilisées pour construire les paroles de la chanson, soit directement, soit en s'en inspirant. La composition musicale sera réalisée en collaboration avec plusieurs enseignants en musique.

Le dépôt final est prévu pour le 30 juin, en vue d'une présentation de la chanson au début de la prochaine année scolaire.

Mme Croteau souligne qu'il s'agit d'une belle opportunité pour faire rayonner l'école au sein du centre de services scolaire et se réjouit de la participation de Mme Nadeau à ce projet.

10. FERMETURE

10.1. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre sera le 19 mai 2026 à 19h.

10.2. Levée de la séance

Mme Croteau remercie les membres et la séance est levée à 20 :54.